

Compte rendu synthétique de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2018.

Le compte rendu exhaustif sera disponible sur le site www.leconquet.fr

La séance était présidée par le Maire, Xavier JEAN. Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf : J. BARONE, pvr au Maire, JM. KEREBEL, pvr à F. BIDAN, R. COGUIEC, pvr à M. QUELLEC, E. CARRERE, pvr à A. MILIN, Ph. BAZIRE, pvr à M. LE VOURCH, B. DREYFUS, pvr à A. HUELVAN Ph. GAY, A. LARSONNEUR, S. SOUBIGOU et S. LE GUEN, absents et non représentés. M. QUELLEC et A. HUELVAN sont désignés en tant que secrétaires de séance.

Le compte rendu de la séance du 5 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1. Finances et administration générale.

Tarifs communaux 2019. Le Maire et Françoise BIDAN, adjointe aux finances, invitent le Conseil municipal à examiner les propositions de tarifs des « produits et services communaux » pour l'année 2019. Ces tarifs sont stables, ajustés pour prendre en compte la hausse des prix ou arrondis. Ils ont été discutés avec les adjoints référents et les services concernés avant d'être présentés et approuvés en commission finances le 11 décembre 2018. **Unanimité.**

Convention "animations touristiques" avec la Mairie de Ploumoguier. Un projet de partenariat a été envisagé et des démarches mises en œuvre vis-à-vis de la commune de PLOUMOGUER, il convient d'adopter une convention pour les formaliser. Le service « vie locale » de PLOUMOGUER dispose des compétences susceptibles d'être utiles au CONQUET pour préparer et promouvoir les animations touristiques.

Ces animations rythment la saison estivale et sont essentielles à l'attractivité et au dynamisme économique de la commune et, plus largement, du Pays d'Iroise.

Cette mission de programmation et de promotion était initialement assurée par l'office de tourisme municipal puis, après le transfert de la compétence tourisme à la CCPI, par l'office communautaire, qui mettait 30 % du temps d'un agent à la disposition de la commune à cette fin. L'Office communautaire

n'est plus en mesure de prendre en charge cette mission.

Le partenariat envisagé avec la commune de PLOUMOGUER permet une coopération intercommunale de proximité. Le coût de la mission est évalué à 6400 €.

Le projet de convention liant les communes pour porter cette mission a été examiné et approuvé à l'unanimité en commission de finances le 11 décembre 2018. Il a été diffusé à l'ensemble des élus le 14 décembre 2018. **Unanimité.**

Avenant à la convention conclue avec l'Etat : extension du périmètre des actes télétransmis et dématérialisation de la transmission des documents budgétaires. Il est proposé d'autoriser le Maire à signer un avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat ; cet avenant vise à prendre en compte l'extension du périmètre des actes de la commune télétransmis, notamment les documents budgétaires. **Unanimité.**

Cession d'une emprise communale. Unanimité pour céder au profit de Monsieur et Madame CORRE, riverains, une parcelle de 94 m², cadastrée H 843, allée du Bois de Pins. Cette parcelle est issue d'une cession gratuite au profit de la commune à l'occasion d'un permis de construire ancien, elle enclave la parcelle des demandeurs et n'a strictement aucun intérêt pour la collectivité ; elle est située entre la propriété CORRE et la voie. Les riverains proposent de l'acquérir pour 5 € par m² soit : 470 €. **Unanimité.**

Demande de subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Unanimité pour solliciter la DETR pour l'exercice 2019 pour financer le projet d'aménagement de l'entrée de ville sud.

Subvention exceptionnelle. Le groupe de chants de marins conquétois « les Gabiers du Drellac'h » a produit un CD de ses dernières interprétations. Il est proposé de lui allouer une subvention exceptionnelle de 300 € pour soutenir cette démarche qui met la commune et la culture à l'honneur. Accord à la majorité (*opposition de M. LE VOURCH et Ph. BAZIRE*).

Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018. Unanimité pour donner délégation au Maire

pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à la somme de 80 000 €, pour l'exercice 2019.

Dit que cette somme sera affectée aux dépenses suivantes :

- Chapitre 21. Matériel – mobilier : 15 000 €
- Chapitre 21. Bâtiments : 30 000 €
- Chapitre 23. Voiries diverses : 35 000 €

Questions et informations diverses.

Opération thermo façades La commune lance un appel à candidatures aux propriétaires de maison individuelle qui souhaitent bénéficier gratuitement d'une thermographie infrarouge sur leur habitation. Organisée avec Ener'gence, l'agence Energie-Climat du Pays de Brest, cette analyse thermographique permettra de sensibiliser les habitants aux déperditions énergétiques de leur habitat et d'informer sur l'importance de l'isolation d'un bâtiment.

La thermographie infrarouge est une technique qui consiste à visualiser les différentes zones de température d'un bâtiment à l'aide d'une caméra infrarouge, ce qui permet de localiser les anomalies thermiques (défaut d'isolation, pont thermique, ...). La caméra thermique sera utilisée en tant qu'outil pédagogique, la thermo-façade ne se substitue pas à un bilan énergétique.

Un conseiller d'Ener'gence se déplacera d'ici la fin de l'hiver pour réaliser les clichés infrarouges lorsque les conditions météorologiques seront adéquates (temps froid et sec). La présence des propriétaires n'est pas requise. La maison doit être visible depuis le domaine public.

À la suite des opérations de thermographie infrarouge, une réunion de présentation des résultats sera proposée le jeudi 28 février 2019 aux participants. Cette présentation sera ouverte à tous et sera l'occasion de discuter des problématiques de rénovation énergétique de l'habitat.

Les personnes intéressées pour participer à cette démarche sont invitées à se signaler à la Mairie et à envoyer une photo de leur habitation prise depuis la rue et leurs coordonnées avant le 10 janvier 2019.

Site en .bzh Le Maire signale que le site communal et les adresses courriels des élus et des services bénéficieront du **.bzh** à compter de janvier.

M. QUELLEC et A. HUELVAN informent les élus que la journée « **Soup'21** », qui réunit toutes les générations de bonnes volontés conquétoises, sera organisée le **2 février**. Les Viltansou seront à nouveau partenaires de l'opération qui rencontre chaque année un beau succès, pour un nettoyage de rives et des travaux participatifs qui permettent de prendre soin de la commune en créant du lien social.

Jean-Luc MILIN signale que les plaques « *la mer commence ici* » seront prochainement posées près des avaloirs d'eau pluviale et que les bacs à marée, fournis par le Parc Marin, seront prochainement livrés sur le littoral.

Les **nouveaux habitants** seront accueillis le 12 janvier.

M. LE VOURCH souhaite savoir si la commune a versé les fonds affectés au financement du ponton du port de pêche : ces fonds n'ont pas encore été sollicités.

Plan Climat Air Energie Territorial : A. HUELVAN rend compte des premiers travaux du PCAET, qui associe les élus des communes à la CCPI. Après une première présentation des enjeux de la transition énergétique et des réglementations à prendre en compte par la CCPI et les communes, des ateliers de travail seront proposés aux élus.

Enfin, il est signalé que le **fût de la pompe de la rue Poncelin**, démonté à la demande des soldats allemands durant la seconde guerre mondiale, a été restauré après avoir été remis à la disposition de la commune par les particuliers qui en conservaient les principaux éléments.

Chacun comprendra qu'il était impossible de le remonter à son emplacement d'origine, il s'érige donc désormais dans le Parc de Beauséjour, entre la Mairie et le Dagenta.